

de prêts ou sous autre forme au cours des années 1963, 1964, 1965, 1966, 1967, 1968, 1969, 1970 et 1971?

2. Si le gouvernement a accordé de tels prêts, a) combien en a-t-il consentis, b) quels en étaient les montants, c) quelles en étaient les modalités?

3. Le Canada est-il assuré du remboursement des prêts consentis à Formose?

[Traduction]

**L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** 1. Non.

2. Aucun.

3. Sans objet.

• (2.30 p.m.)

### MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

#### AFFAIRES INDIENNES

##### L'INSTRUCTION DANS LES RÉSERVES DU NORD-EST DE L'ALBERTA

**M. Paul Yewchuk (Athabasca):** Monsieur l'Orateur, en vertu de l'article 26 du Règlement je demande l'autorisation de proposer l'ajournement de la Chambre en vue de la discussion d'une affaire déterminée et importante, notamment la crise relative à l'instruction des petits Indiens dans le nord-est de l'Alberta. Je propose donc, appuyé par le député de Vegreville (M. Mazankowski):

Que la Chambre s'ajourne pour discuter cette question importante.

**L'hon. M. Chrétien:** Je soulève la question de privilège, monsieur l'Orateur. Je voudrais informer le député mal renseigné que les deux réserves ont voté en faveur du retour au régime scolaire et que les enfants devraient bientôt réintégrer l'école, si ce n'est déjà chose faite.

**Des voix:** Bravo!

**M. l'Orateur:** Je n'ai pas bien saisi l'objet de la question de privilège du ministre. Mais de toute façon, la présidence va se tourner vers la motion que présente maintenant le député d'Athabasca.

Le député a avisé la présidence, en conformité de l'article 26 du Règlement, de la question qu'il vient de mentionner dans sa motion tendant à l'ajournement de la Chambre.

J'ai examiné très sérieusement le problème que signale le député, et je tiens à préciser tout de suite qu'à mon avis, c'est là une question d'une grande importance non seulement pour lui, mais, j'en suis persuadé, pour tous les députés.

J'ai eu l'occasion d'examiner soigneusement les documents explicatifs qui accompagnaient l'avis de motion du député, et j'aimerais lui exprimer, au passage, toute ma reconnaissance pour m'avoir ainsi aidé à bien comprendre le problème. Il est, en effet, fort utile à la présidence, lorsqu'il lui faut décider s'il y a ou non lieu de permettre un débat en conformité de l'article 26 du Règlement, d'avoir une idée aussi complète que possible de la situation.

Cela dit, il me reste à déterminer si le problème évoqué par le député est conforme aux exigences de la procédure stipulées dans l'article 26 du Règlement.

[M. Rodrigue.]

L'examen minutieux de cette question me porte à conclure que, du moins pour l'instant, je ne saurais convenir qu'il faudrait suspendre les travaux réguliers de la Chambre pour permettre un débat d'urgence sur la question. Je le dis avec un certain regret, mais un regret tempéré par le fait que j'ai cru comprendre, d'après la documentation que m'a communiquée le député et qui accompagnait son avis de motion, que les députés voudraient peut-être s'entendre pour réserver une période de temps à la discussion de ce problème. Si c'est le cas, des consultations pourraient aboutir à un arrangement qui permettrait un débat prochain à la Chambre.

Toutefois, après avoir examiné toutes les circonstances et tenu compte de la possibilité d'un débat à un autre moment, je ne me sens pas disposé à accéder à la demande du député de suspendre nos travaux réguliers en vertu des dispositions de l'article 26 du Règlement.

#### DEMANDES DE DOCUMENTS

**M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, le gouvernement accepte l'avis de motion n° 260; j'aimerais donc déposer les documents en cause sur-le-champ.

##### LES RISQUES DE POLLUTION POSÉS PAR UN PROJET DE LIGNE DE PÉTROLIERS

Motion n° 260—**M. Anderson:**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie du document que le gouvernement a fait parvenir au gouvernement des États-Unis à la fin du mois d'août 1971 au sujet des risques de pollution le long du parcours prévu pour les pétroliers entre Valdez, en Alaska, et Cherry Point, Washington.

(La motion est adoptée.)

**M. Jerome:** Monsieur l'Orateur, auriez-vous l'obligeance de faire l'appel des avis de motion n°s 254 et 258?

##### LES ALLÉGATIONS DE MM. ROBIN AUSTIN ET JOHN FEATHERSTONHAUGH, C.R.

Motion n° 256—**M. MacDonald (Egmont):**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute correspondance échangée entre le ministre de la Consommation et des Corporations et la Direction des enquêtes sur les coalitions relativement à des allégations faites par MM. Robin Austin et John Featherstonhaugh, C.R.

**M. D. R. Tolmie (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations):** Il est contraire à l'intérêt public de déposer une correspondance interne de ce genre qui comprend des communications privilégiées et confidentielles. Dans ces circonstances, le député aurait-il l'obligeance de retirer sa motion?

**M. G. W. Baldwin (Peace River):** Je crois que le député voudrait prendre une décision à son retour.

**L'hon. M. MacEachen:** A reporter à l'ordre du jour.

**M. l'Orateur:** Reporté à l'ordre du jour.